



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2024

Nombre de membres composant le Conseil d'administration	13	Le jeudi 19 décembre 2024 à 14h, les membres composant le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis en salle de réunion de la Maison des Solidarités et de l'Emploi, sous la présidence de M. Olivier DOSNE, Président.
Nombre de membres présents à la séance	09	
Nombre de membres représentés	03	
Nombre de membres non représentés	01	

ETAIENT PRESENTS :

Membres élus :

Mme Chantal DURAND, Adjointe au Maire, déléguée « Solidarités, Emploi, Seniors, Vie économique »

Mme Chantal ALLAIN, Adjointe au Maire, déléguée « Jeunesse et Handicap »

Mme Stéphanie BRANCO, Conseillère Municipale déléguée

M. Tony RENUCCI, Conseiller Municipal

Membres nommés :

M. Michel RIOUSSET, représentant de l'association ARJ

Mme Catherine VIEILLEFOSSE, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales du Val-de-Marne

Mme Bernadette PHILIPPOT, nommée par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune

Mme Marie-France BRUGEL, représentant l'unité locale de Joinville-le-Pont de la Croix Rouge Française

M. Frédéric WEHRUNG, nommé par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune

ABSENTS REPRESENTES :

M. Olivier DOSNE, Maire, Président du C. C. A. S.

M. Francis SELLAM, Adjoint au Maire, délégué « Finances, Ressources Humaines et Logement »

M. BRUN Gilles, représentant l'association APOGEI 94

ABSENTS NON REPRESENTES :

Mme Sandrine PARIS-PESCAROU, Conseillère Municipale

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 17 du décret du 6 mai 1995 et l'article L.2312-2 du CGCT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Chantal ALLAIN

DELIBERATION N°4
BUDGET PRINCIPAL DU CCAS – EXERCICE 2024
APPROBATION CE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

PREAMBULE – Mme Chantal DURAND, Vice-Présidente

Mes Chers Collègues,

Le 4 avril dernier, nous avons voté le budget de l'exercice 2024 du Centre communal d'action sociale, qui se décompose de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 1 224 363,00 €

- Section d'investissement : 127 740,34 €

Il est aujourd'hui nécessaire d'apporter quelques modifications à la section de fonctionnement de ce budget, qui est équilibré grâce au versement d'une subvention d'équilibre en provenance du budget principal de la commune. Il nécessite en effet d'être réajusté pour tenir compte du niveau de réalisation des dépenses de personnel.

Cette décision modificative n°1 a donc pour objet d'acter l'augmentation de 88 500 € de la subvention versée par la Ville au CCAS, qui est inscrite en recettes sur la nature 74748 (qui passe ainsi de 1 091 213 € à 1 179 713 €) et l'augmentation du montant des frais de personnel inscrits sur la nature 6215, qui passent de 344 000 € à 432 500 €.

Je vous propose donc d'adopter la décision modificative n°1 du budget principal du Centre communal d'action sociale pour l'exercice 2023. :

Principaux textes	• Nomenclature comptable M.57
Document de référence	• Décision modificative n°1 pour l'exercice 2024

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après en avoir délibéré par :

Pour	12
Contre	00
Abstention	00

Article unique : adopte la décision modificative n°1 du budget principal du Centre communal d'action sociale de Joinville-le-Pont pour l'exercice 2024 ci-annexé, arrêté en mouvements budgétaires à la somme de 88 500 € en fonctionnement.

M. Olivier DOSNE
Président du CCAS



Mme Chantal ALLAIN
Secrétaire de séance

Je soussignée, Chantal DURAND, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été
 Publiée sous format électronique le **31 DEC. 2024**
 le /Notifiée le :
 télétransmis au contrôle de légalité le : **31 DEC. 2024**

Fait à Joinville-le-Pont le